L'agrivoltaïsme, une réponse possible aux enjeux du monde agricole

Marquée par les manifestations des agriculteurs en février 2024, la crise agricole témoigne d'un besoin urgent d'agir. La souveraineté alimentaire est d'autant plus fragilisée que les agriculteurs français le sont. En effet, alors que ces derniers sont confrontés à des lourdeurs administratives et à la complexité des normes et de la PAC, ils doivent également faire face à des enjeux majeurs, tels que les conséquences du changement climatique, le renouvellement des générations, ou encore des revenus insuffisants.

L'agrivoltaïsme est un nouvel outil pour les agriculteurs qui peut répondre aux enjeux du monde agricole. En effet, en plus des services agronomiques apportés à l'échelle de la parcelle, l'agrivoltaïsme sécurise des revenus additionnels à long-terme pour les exploitations, améliorant ainsi leur attractivité pour leur transmission. Cet outil peut aussi permettre de revaloriser des terres agricoles non exploitées ou à faibles potentialités agronomiques et ainsi faciliter l'accès à ce foncier pour l'installation de nouveaux agriculteurs. Enfin, développer une solution agrivoltaïque est l'opportunité pour un agriculteur de prendre du recul sur son système d'exploitation afin de mettre en place de nouvelles pratiques (plus durables, écoresponsables, moins pénibles, etc.). L'agrivoltaïsme constitue ainsi une réponse possible pour améliorer la résilience des exploitations françaises et renforcer la souveraineté alimentaire.

L'agrivoltaïsme, une contribution réaliste aux objectifs de transition énergétique

La France s'est fixée des objectifs de développement des énergies renouvelables dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), son outil interne de pilotage de la politique énergétique. Pour le photovoltaïque, ces objectifs sont encore loin d'être atteints, comme le montre le diagramme suivant :

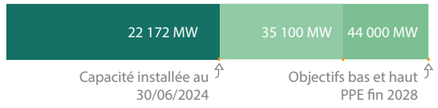

L'objectif de la transition énergétique engagée par le gouvernement est de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et d'électrifier nos usages.

La France a besoin d'accélérer le développement des énergies renouvelables pour sa souveraineté, sa compétitivité, sa réindustrialisation et pour la protection du pouvoir d'achat des Français.

Sources : Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE

Entre 35 100 et 44 000 MWc, dont les ~ 2/3 sont envisagés au sol

Objectif de capacité d'énergie photovoltaïque installée à horizon 2028 fixé par la PPE en France

Entre 37 000 et 98 000 hectares

Surface au sol nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la PPE en France.

Environ 0,2%

Part de la Surface Agricole Utile (SAU) nécessaire pour atteindre les objectifs fixés si 100% de ces objectifs étaient réalisés sur des terres agricoles (SAU = 26,7 millions d'hectares)

ABO Energy en France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe des projets d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.

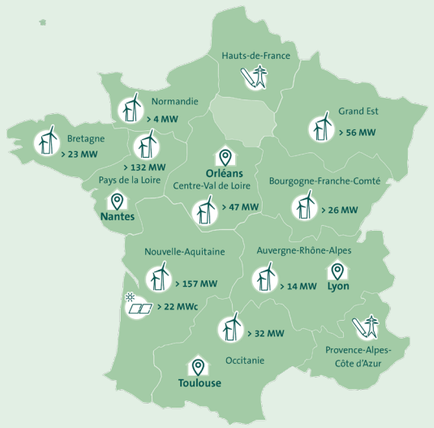

487 MW développés et construits

122 MW en construction ou prêts à construire

> 1,6 GW
projets en développement

Contacts

Responsable du projet :

Pierre Perrin
Tél. 06 40 26 27 40
pierre.perrin@aboenergy.com

Responsable de projets Dialogue Territorial

Anne-Cécile Cotard
anne-cecile.cotard@aboenergy.com

ABO Energy
www.aboenergy.fr

ABO Energy France SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : 1 Rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, France
Siren : 441 291 432

Ne pas jeter sur la voie publique

Les énergies renouvelables sont notre ADN

ABO ENERGY

Projet agrivoltaïque - Montigny-sur-Canne

Synergie entre activité agricole et production d'énergie renouvelable

ABO ENERGY

Madame, Monsieur,

Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous expliquer la démarche de développement de projet d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Montigny sur Canne, appartenant à la communauté de communes Bazois Loire Morvan, département de la Nièvre.

La société ABO Energy (anciennement ABO Wind) a informé en amont la mairie de Montigny-sur-Canne des démarches préliminaires qu'elle souhaitait entreprendre dans le cadre d'une étude de faisabilité. En ce sens nous envisageons un diagnostic complet du secteur d'étude.

La société a entrepris en juin 2024 des études sur la faune et la flore de la zone d'étude. Ces études vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'été 2025. Leur objectif sera de vérifier si le secteur étudié est propice à accueillir un parc photovoltaïque au sol ou non. Le cas échéant, l'impact du projet sur l'environnement et le paysage sera approfondi (réalisation de photomontages...).

A ce stade très précoce de la démarche, ABO Energy souhaite partager au travers de ce bulletin les premiers éléments d'information disponibles. Le responsable de projet, Pierre Perrin, est votre interlocuteur unique, et vous invite à la contacter directement pour toute interrogation relative au projet ou à l'énergie solaire. Ses coordonnées se trouvent au dos de ce bulletin.

Qu'est-ce qu'un projet agrivoltaïque ?

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

L'installation agrivoltaïque permet à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole, et elle est réversible. Elle garantit à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu, et apporte des services directs à la parcelle agricole :

L'adaptation au changement climatique :

L'ombrage apporté par les panneaux photovoltaïques crée un microclimat favorable à la production agricole, limitant ainsi les impacts du changement climatique auxquels la parcelle est actuellement soumise.

La protection contre les aléas :

Les premiers retours d'expérience témoignent d'une baisse des extrêmes de températures, une protection contre les aléas météorologiques tels que le gel et la sécheresse et une diminution des besoins en eau.

L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques :

- Décalage de la croissance de la prairie
- Augmentation du rendement prairial, notamment en été via la lutte contre l'évapotranspiration
- Production fourragère mieux répartie sur l'année

L'amélioration du bien-être animal :

- Protection du troupeau contre les fortes chaleurs et les prédateurs
- Réduction du besoin en abreuvement
- Meilleure production animale par rapport à une tendance locale dépendante du changement climatique

L'installation ne doit pas porter une atteinte substantielle à l'un de ces services, ou une atteinte limitée à deux de ces services.

Source : Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Chronologie du projet

2024

- Rencontre avec les éius et propriétaires-exploitants.
- Consultations des services de l'états.
- Lancement des études Faune, Flore, Paysage et milieux naturels.

Les étapes à venir :

(Dates prévisionnelles)

2025 - 2026

- Présentation du projet en conseil municipal.
- Réception des premiers résultats des études et réflexion sur les variantes d'implantation possibles prenant en compte les enjeux identifiés
- Concertation préalable volontaire
- Poursuite des études et finalisation de l'étude d'impact
- Constitution et dépôt du dossier de demande de permis de construire

2028-2029

- Construction du parc
- Raccordement
- Mise en service

Tout au long du projet :

- Mises à jour régulières de la page internet du projet
- Information régulière auprès des élus, acteurs et habitants du territoire
- Maintien et pérennisation de l'activité agricole

Localisation du secteur d'étude

Le site retenu résulte d'une étude multicritère à l'échelle départementale tenant compte des spécificités du territoire. Celui-ci présente à ce stade, tous les atouts requis pour concevoir un parc agrivoltaïque :

- Des conditions topographiques adaptées et une faible présence d'ombrage ;
- L'évitement de zones écologiques protégées et sensibles ;
- L'adaptation d'une activité agricole aux conditions climatiques ;
- Un éloignement aux sensibilités patrimoniales tels que les sites UNESCO, les sites classés ou inscrits.

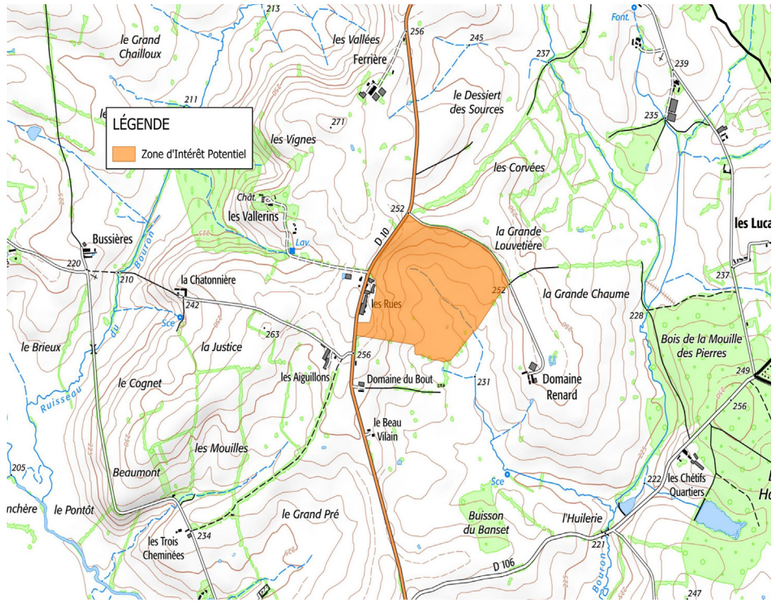

Représentation de la zone d'étude

L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, ce qui est le cas pour le projet agrivoltaïque de Montigny sur Canne. Elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

La communication tout au long du projet

ABO Energy a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

Des bulletins d'information ainsi que des évènements publics d'information et de concertation sont prévus. Aussi, une page internet dédiée au projet sera bientôt accessible au lien suivant :

www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets
> Bourgogne Franche-Comté
> Projet agrivoltaïque de Montigny-sur-Canne

Le développement du projet

Un parc agrivoltaïque est le fruit de minimum un an d'études techniques, agricoles, environnementales et paysagères approfondies. ABO Energy s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus et indépendants, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

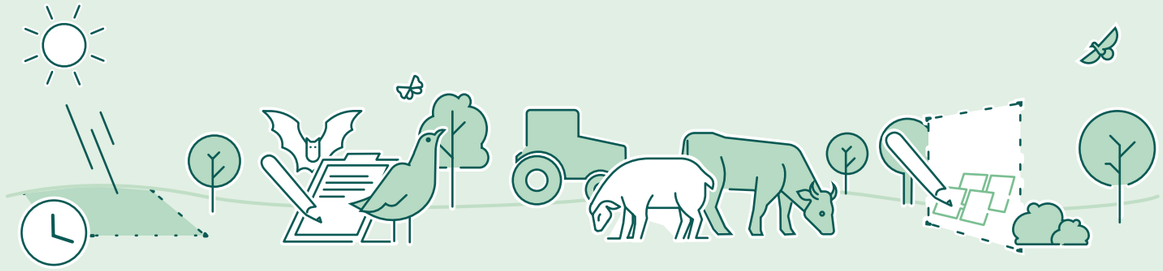

Potentiel du site

2 à 3 mois

- Recensement des enjeux techniques.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

Études naturalistes

12 mois

- Faire l'inventaire des espèces faune, flore et des milieux naturels.
- Adapter la conception du projet aux enjeux identifiés.

Étude technico-commerciale agricole

3 à 5 mois

- Étudier l'état initial agricole local.
- Définir le projet agricole.
- Proposer des mesures agricoles spécifiques au projet.

Étude paysagère

3 mois

- Établir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer le projet dans l'environnement paysager.

Le choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement exact, le nombre et le type de structures ne sont pas encore connus.

En combinant les résultats des différentes études et les enjeux observés, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

Le projet agrivoltaïque

Un projet agrivoltaïque sur une surface agricole de plus de 5 hectares, comme celui de Montigny sur Canne, est soumis à étude préalable agricole. Cette étude vise à apprécier les conséquences d'un projet sur l'économie agricole du territoire concerné pour tenter d'en éviter, réduire ou compenser les impacts. Ce dispositif a été introduit par l'article 28 de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 (Art. L. 112-1-3 du code rural), et rendu applicable par le décret d'application paru le 31 août 2016 (n°2016-1190).

Cette étude va être initiée prochainement, et fera l'objet d'un avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

L'exploitation agricole sur le projet de Montigny sur Canne consiste en un élevage ovin. Le déplacement du troupeau se fait au fil des saisons, afin de fournir des prairies et des pâturages de qualités et variés, qui est le signe de bien-être et de bonne santé animale.
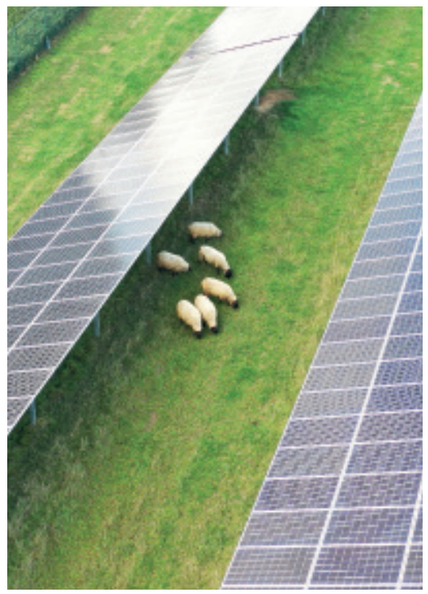
L'agrivoltaïsme est une solution qui apportera la sécurité nécessaire à la pérennisation d'une exploitation ovine. ABO Energy est à ce titre signataire de la charte de la Fédération Nationale Ovine pour le développement de projets agrivoltaïques ovins vertueux.